



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**LA VILLE DE TERREBONNE ET SES PARTENAIRES DÉVOILENT  
LE PLUS IMPORTANT PROJET DE DÉVELOPPEMENT  
ET DE CONSERVATION DU GRAND MONTRÉAL**

**TERREBONNE, LE 21 JUIN 2007** -- Le maire de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, accompagné de monsieur Louis Parayre, porte-parole de Héritage Terrebonne, de monsieur Bernard Filion, de Canards Illimités, de monsieur Jean Rivet, directeur régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et de monsieur André B. Lemay, directeur général de la région Laval, Laurentides, Lanaudière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, a officiellement lancé aujourd'hui les travaux d'aménagement du projet Ruisseau de Feu, le plus important projet de développement et de conservation du Grand Montréal.

« Le développement durable est au cœur de notre action, et je suis très heureux de lancer officiellement les travaux du projet Ruisseau de Feu », a dit le maire Robitaille. « Ce projet démontre clairement notre capacité à développer et protéger l'environnement à la fois, ce qui s'appelle le développement durable. Nous avons sous les yeux le plus important projet du genre dans le Grand Montréal, et cela prouve qu'il est possible de passer de la parole aux actes, comme nous l'avons fait, et comme nous allons le faire dans l'avenir ».

Le projet de développement du Ruisseau de Feu consiste en un îlot d'habitations diversifiées au milieu d'un milieu faunique aménagé et protégé près du fleuve St-Laurent. Des activités récréotouristiques seront proposées. Le site est à proximité de tous les services, près de l'autoroute 40, à deux pas de l'île de Montréal.

« Nous sommes fiers de présenter ce projet audacieux et innovateur », a dit monsieur Louis Parayre, porte-parole de Héritage Terrebonne et du promoteur du projet résidentiel Domaine du Parc. « Nous avons cédé plus de 5,6 millions de pieds carrés de territoire pour protéger les milieux humides. La collaboration de tous les acteurs a été nécessaire et a été mise à profit dans la mise au point du plan directeur. La valeur ajoutée des 1 500 unités d'habitation est manifeste, dans un site protégé et accessible aux résidents et aux visiteurs ».

« Canards Illimités ayant reçu un don écologique majeur de la famille Romano, nous sommes fiers de participer au projet Ruisseau de Feu avec les nombreux partenaires, afin d'augmenter la qualité et la diversité faunique, particulièrement pour la sauvagine et le poisson », a dit monsieur Bernard Filion, directeur de Canards Illimités pour le Québec. Canards Illimités est une société de conservation qui œuvre au Québec depuis plus de 30 ans dans le domaine de la protection et l'aménagement des milieux humides.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune s'est dit fier d'investir dans le projet du Ruisseau de Feu. « Il s'agit d'un modèle de gestion intégrée des ressources au cœur de la croissance urbaine » a dit monsieur André B. Lemay, , directeur général de la région Laval, Laurentides, Lanaudière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Au terme du projet, le ministère aura contribué significativement à l'aménagement et à la restauration d'habitats, augmentant ainsi la richesse collective des citoyens et celle du patrimoine québécois que constitue la faune.

## **FEUILLET D'INFORMATION**

### **I GRANDES ÉTAPES DU PROJET**

#### **1/ Bref historique du projet**

L'intérêt pour la plaine du Ruisseau de Feu remonte au milieu des années 1980, à l'époque du projet « Archipel », alors que Canards Illimités élaborait une proposition d'aménagement faunique à la demande du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Le projet refit surface à la fin des années 1990 lorsque que la Ville de Lachenaie, maintenant partie intégrante de Terrebonne, la Société de la faune et des Parcs, et Canards Illimités relançaient le projet par le mise à jour des inventaires et des concepts d'aménagement fauniques. C'est dans le cadre de la nouvelle Ville de Terrebonne que les discussions et négociations ont successivement mené à l'approbation d'un plan d'ensemble par le ministère de l'Environnement, intégrant les composantes « urbaines » et « fauniques ». S'en suivit la cession de vastes terrains par la famille Romano à Canards Illimités et par le promoteur Héritage Terrebonne à la Ville de Terrebonne. En février 2007, les partenaires du projet (Ville de Terrebonne, Héritage Terrebonne, Canards Illimités, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et ministère des Ressources naturelles et de la Faune) ont signé un protocole d'entente pour encadrer la réalisation des différents volets du projet: les développements résidentiel et commercial, les aménagements fauniques et les infrastructures récréatives. Le protocole est mis en œuvre par un groupe de travail sur lequel siège chacun des cinq partenaires et auquel Éco-Nature s'est joint en raison de son expertise en gestion des milieux naturels.

Aujourd'hui, les cinq acteurs de ce dossier présentent le plus grand projet de conservation et de mise en valeur du Grand Montréal!

Plus encore, ils participent ainsi à un véritable projet de développement durable qui intègre les considérations économiques, environnementales et sociales dans le processus décisionnel permettant ainsi de répondre à la réelle définition du développement durable, soit d'assurer un *développement qui correspond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins*.

#### **2/ Signature du protocole d'entente**

Le protocole d'entente liant toutes les parties du projet et donnant les grands énoncés et la vision du projet a été signé le 8 mars 2007 et donne les grandes orientations du dossier.

- Harmoniser la consolidation et le développement urbain du territoire avec l'aire de conservation.
- Encadrer l'élaboration d'un plan de conservation qui permettra d'améliorer la situation sur les plans environnemental, faunique, floristique et de l'accès public dans la Ville de Terrebonne dans le but:
  - de préserver les habitats fauniques et floristiques et les milieux naturels existants;
  - d'améliorer, par des aménagements et des mesures de gestion, l'utilisation du milieu par la faune, en augmentation la productivité naturelle de la sauvagine et du poisson ainsi que la diversité biologique;
  - d'augmenter la qualité de la diversité de la flore et de la faune à observer et prolonger la période durant laquelle cette dernière occupe le site;

- de développer le potentiel récréatif du secteur par l'aménagement d'infrastructures compatibles avec les aménagements fauniques et floristiques;
- de promouvoir des activités d'éducation auprès de la population.
- Assurer une gestion adéquate de la plaine inondable, des rives et du littoral dans le secteur ciblé par l'entente et d'améliorer les pratiques appliquées.
- Favoriser l'identification de solutions adaptées au secteur d'intervention concerné.
- Réaliser des projets qui permettraient la consolidation et la mise en valeur du territoire tout en permettant des avis favorables sur lesdits projets conformément aux responsabilités des parties.

### **3/ Comité de conservation et de mise en valeur**

Un comité de conservation et de mise en valeur a été mis sur pied, réunissant la Ville de Terrebonne, Héritage Terrebonne, Canards Illimités Canada, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Son mandat est de convenir d'un plan de conservation et de mise en valeur du secteur ciblé avant la fin de l'année 2007. Ce plan devra préciser les modalités concernant sa mise en œuvre soit, les travaux, l'entretien, la gestion, le calendrier et les coûts dans le but d'assurer la pérennité des aménagements fauniques, récréatifs et urbains.

### **4/ Comité de mise en oeuvre**

À la suite de l'adoption du plan de conservation et de mise en valeur, un comité sera chargé de sa mise en œuvre. Il sera formé de différents représentants des parties impliqués et son mandat sera spécifié ultérieurement.

## **II RÔLES ET CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES PARTIES**

### **VILLE DE TERREBONNE**

Pour la Ville de Terrebonne, ce site devient non seulement un exemple concret de développement durable, mais également, un des premiers projet éco-efficient qui correspond à sa vision du développement durable. De plus, la Ville de Terrebonne favorisera, par des efforts d'aménagements, l'accès au site à des fins récréatives.

### **HÉRITAGE TERREBONNE**

Au final, ce projet comprend plus de 1 500 unité de logements. Il fait également appel à du développement commercial. La construction des premiers projets a débuté, une première phase de plus de 950 unités d'habitation avec condominiums, maisons jumelées, appartements et maisons unifamiliales.

### **CANARDS ILLIMITÉS CANADA**

Canards Illimités Canada mettra à contribution sa propriété de 42 hectares et son expertise dans la conservation et l'aménagement des milieux humides pour les trois premières années, conformément à sa mission.

### **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE**

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a pour objectif de reconstituer le milieu afin d'améliorer les habitats de la faune (marais, marécage, forêt et prairies) et leur productivité.

Le ministère procède actuellement à la plantation de 10 000 arbres : 2 000 érables rouges et 4 000 érables argentés, 4 000 frênes de Pennsylvanie et autres espèces comme le bouleau jaune et le chêne rouge.

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs travaille dans ce dossier à s'assurer de l'obtention d'un projet intégré qui permet la réalisation d'un projet de conservation et de mise en valeur du territoire.



## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### Projet de restauration de la décennie

## L'AMÉNAGEMENT FAUNIQUE DU RUISSEAU DE FEU A DÉBUTÉ

**Terrebonne, le 8 avril 2008** – « Après 20 ans de travail, l'aménagement du ruisseau de Feu passe du rêve à la réalité. » C'est en ces termes que M. Bernard Fillion, directeur du Québec de Canards Illimités Canada (CIC), a annoncé que les travaux d'aménagement du secteur « marais » sur le territoire du ruisseau de Feu ont débuté.

« Convoité par les secteurs immobilier et agricole, le territoire du ruisseau de Feu est promis à tout jamais à la nature et sera promu un jour au temple de la renommée du patrimoine naturel québécois », a déclaré M. Fillion. Ce projet de développement durable de 1,5 million de dollars vise la restauration du secteur du ruisseau de Feu de Terrebonne et s'étend sur un territoire de 100 hectares.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et la Ville de Terrebonne contribuent aussi au projet qui consiste à aménager ce territoire, dernier vestige de la plaine inondable de la couronne nord de Montréal. Il vise à préserver les habitats naturels présents et à améliorer l'utilisation du milieu par la faune en offrant un habitat de qualité aux poissons et à la sauvagine. La préservation de ce site permettra de consolider le paysage historique du ruisseau de Feu par l'aménagement d'un marais, d'un marécage et la réimplantation du boisé d'origine. Cet aménagement représentera aussi une richesse pour les populations avoisinantes grâce à son potentiel récréatif et éducatif.

L'aménagement du secteur « marais » implique notamment la mise en place d'ouvrages de contrôle du niveau d'eau et de passes migratoires et le reprofilage des fossés existants. Nécessitant des investissements de plus de 530 000 dollars, cet aménagement est d'une superficie de 45 hectares et permettra d'offrir un habitat de qualité optimale pour les frayeurs hâtifs et tardifs, pour la sauvagine en période de migration, de nidification et d'élevage des couvées ainsi que pour une multitude d'autres espèces animales.

« La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement contribuera à hauteur de 160 000 dollars à la mise en place d'infrastructures qui permettront de recréer un milieu humide », a souligné M<sup>me</sup> Catherine Leconte, directrice générale de l'organisme. Selon Bernard Massé, directeur régional d'Hydro-Québec, l'appui décisif de la Fondation à ce projet traduit bien l'importance qu'Hydro-Québec accorde à la protection de l'environnement et à la préservation des milieux naturels. « En outre, la direction régionale se réjouit de cet octroi important, puisqu'il s'agit d'une première dans le sud de Lanaudière », a-t-il ajouté.

Avec le projet du ruisseau de Feu, la Ville de Terrebonne démontre clairement que l'environnement est une priorité pour elle. « Nous sommes fiers de participer à l'un des plus grands projets de développement durable dans le grand Montréal », a dit le maire de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille. « Je voudrais remercier Canards Illimités Canada et ses partenaires pour leur dévouement à la cause de l'environnement. Ces travaux amélioreront sans contredit la qualité de vie des résidents du secteur, qui pourront désormais jouir d'un milieu naturel unique revalorisé et ce, à deux pas de chez eux. »

« Les milieux naturels sont essentiels pour le maintien de la biodiversité et il est important de les considérer à leur juste valeur dans les projets de développement. Le projet du ruisseau de Feu est un merveilleux exemple de gestion intégrée des ressources en milieu urbain », a pour sa part affirmé M<sup>me</sup> Danielle St-Pierre, directrice régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

### **Des habitats pour un grand nombre d'espèces**

Le territoire du ruisseau de Feu est un site à haut potentiel faunique. On y compte une vingtaine d'espèces de poissons, dont d'importantes frayères pour le grand brochet et la perchaude et quelque soixante espèces d'oiseaux, dont trois (hibou des marais, Bruant de Nelson et faucon pèlerin) sont inscrites sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Des inventaires de sauvagines ont permis de recenser de nombreuses espèces utilisant le milieu pour la migration et la reproduction. Plusieurs mammifères, reptiles et amphibiens sont également présents. Une colonie d'eragrostides hypnoïdes, une plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, a aussi été inventoriée.

« En plus du secteur « marais », qui démontre clairement que nous allons de l'avant avec cet ambitieux projet, les nouveaux aménagements fauniques sauront répondre aux exigences de l'habitat du poisson, tout en offrant à la sauvagine un lieu de prédilection pendant ses migrations printanière et automnale ainsi que durant sa période de reproduction. Ce sera sans doute l'un des projets de restauration les plus spectaculaires de la prochaine décennie au Québec », a conclu Bernard Fillion.

### **À propos de Canards Illimités Canada**

Canards Illimités Canada est un organisme national et sans but lucratif qui conserve les milieux humides et les habitats qui s'y rattachent au bénéfice de la sauvagine nord-américaine et fait la promotion d'un environnement sain pour la faune et les humains. Canards Illimités Canada œuvre depuis plus de 30 ans au Québec ([www.canards.ca](http://www.canards.ca)).



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### **ON DEVIENT 15 000 FOIS PLUS VERT À TERREBONNE**

**TERREBONNE, LE MARDI 27 MAI 2008** – Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, le maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille est heureux d'annoncer un investissement de quelque 90 000 \$ pour la plantation de 15 000 arbres au sein du projet Ruisseau de Feu. Les partenaires financiers de la Ville soit le Jour de la Terre, par l'intermédiaire de Vidéotron, de même que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) défraient 30 000 \$ chacun. Quant à la Ville de Terrebonne, elle investira également 30 000 \$, grâce au Fonds de l'arbre.

La plantation de ces 15 000 arbres débutera dès ce printemps pour être complétée à l'automne 2008. Les travaux seront réalisés de concert avec les trois partenaires soit le Jour de la Terre, le MRNF et Canards Illimités Canada. Avec les 10 000 autres plantés en 2007, ce sont 25 000 arbres qui sont et seront plantés dans le cadre de ce projet novateur.

« Ce geste rappelle l'orientation ferme de la Ville de Terrebonne de concilier développement et environnement, le tout dans une optique de développement durable. Le Ruisseau de Feu est un projet d'envergure et constitue la pierre angulaire de notre volonté de développer en conjuguant les aspects économiques, sociaux et environnementaux », a tenu à souligner le maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille.

« La réalisation progressive de ce projet unique démontre toute l'importance du partenariat mis en place afin que se développe un habitat faunique de grande qualité à proximité d'un centre urbain tout en procurant des services écologiques d'importance pour les citoyens et citoyennes de la Ville de Terrebonne. La plantation de ces arbres représente la longévité de ce joyau écologique et constitue une pièce importante pour la restauration du Ruisseau de Feu », a mentionné Bernard Filion, directeur de Canards Illimités Canada.

« Au fur et à mesure de sa croissance, la forêt du Ruisseau de Feu reprendra la forme des grands milieux boisés typiques de la plaine du St-Laurent, au bénéfice de la faune, de la flore et des citoyens qui parcourront ses sentiers », a ajouté M. Réjean Dumas du ministère.

La conférence de presse s'est déroulée en présence de M. Pierre Lussier, président du Jour de la Terre, et d'une représentante de Vidéotron, Mme Isabelle Dessureault, partenaire de l'organisme pour le programme *Facture en ligne*, de M. Réjean Dumas du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et de M. Bernard Filion, directeur du Québec de Canards Illimités Canada.

Rappelons qu'en 2007, 10 000 arbres ont été plantés dans le secteur Ruisseau de Feu.